

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

A7182

Déclaration de Maladie : N° S19-0050111

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0011257 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BEN SOLTANA RACHID Date de naissance : 29/01/1973

Adresse : Halilouelle

Tél. : 06 68 59 07 32 Total des frais engagés : 2850,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Professeur Diaa LAHBII
Spécialiste Ophtalmologie Adulte et Pédiatrique
62, Bd. Mouad Binou Jabal - 2ème Etage
Casablanca - Tél. : 0522 755 113

Cachet du médecin :

Date de consultation : 03/08/2023

Nom et prénom du malade : BEN SOLTANA RACHID Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Cest un malade

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : A cause d'un accident

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 08/08/2023

Signature de l'adhérent(e) : M. Soltana Rachid

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/08/83 C.51			150.00	Professeur DIAZ LARRE Spécialiste Ophtalmologie Adulte et Pédiatrique Bd. Moulay Braou Jabel - 20100 Casablanca. Tél. 052 22 10 00

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>Pachant Ouss 3d Abi Dej 11 Ghi Far Katazine N° 8 di Bernussi Casablanca Tél. 0522 73 32 03</i>	04/08/2022					<i>16000 Dhs</i>

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram shows a dental arch with 28 numbered teeth. The teeth are arranged in four quadrants: upper right (1-8), upper left (9-16), lower left (17-24), and lower right (25-28). The teeth are numbered 1 through 8 in a clockwise direction starting from the upper right. The diagram includes directional markers: 'H' at the top, 'D' on the left, and 'B' at the bottom.

(Création, remont, adjonction)

2024 RELEASE UNDER E.O. 14176

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Professeur Diaa LAHBIL

SPECIALISTE EN OPHTALMOLOGIE ADULTE ET PEDIATRIQUE

Ex Enseignante à la Faculté de Médecine de Casablanca

Diplômée de la Faculté de Médecine de Nantes - France

Chirurgie de la cataracte par phaco

DIU Chirurgie réfractive

Chirurgie du glaucome

AFS Strabologie

Angiographie -Laser - DIU Contactologie



اللّستادة ضياء لـهـبـيل

أخصائية في طب وجراحة العيون للكبار والأطفال

أستاذة مبكرة بكلية الطب بالدار البيضاء

خربيعة كلية الطب ببنانـت - فـرنسـا

جـراـحةـ الجـالـلةـ بـالـلـيـزـرـ

جـراـحةـ تـصـحـيـحـ الـبـصـرـ بـالـلـيـزـرـ

جـراـحةـ اـرـتـقـاعـ الـضـغـطـ

جـراـحةـ الـحـولـ

تصـوـيـرـ الشـبـكـيـةـ - الـلـيـزـرـ - الـعـدـسـاتـ الـلـاصـقـةـ

Casablanca, le 03 Août 2023 الدار البيضاء

Mr. BEN SOLTANA RACHID

Monture pour vision de près + verres correcteurs
Antireflets

VP :

OD = + 3.00

OG = + 3.00

Rachid Optique
Bd Abi Der Al Chitar
Kataia Rd 5 No 8
sidi Bernoussi Casablanca
Tel: 05 22 750 32 03

Professeur Diaa LAHBIL
Spécialiste Ophtalmologie Adulte et Pédiatrique
2, Bd. Mouad Bnou Jabal - 2^{ème} Etage
62, Bd. Mouad Bnou Jabal - Casablanca - Tél : 0522 750 750

6, شارع معاذ بن جبل - الطالق الثاني - سيدى البرنوصي - الدار البيضاء - الهاتف : 0522 750 750
62, Bd. Mouad Bnou Jabal - 2^{ème} Etage - Sidi Bernoussi - Casablanca - Tél : 0522 750 750

Urgences : 06 61 23 41 06 - E-mail : dlahbil@gmail.com

RACHAD Optic

BD Abi Der Al Ghafari Katafa Rue 45 N°8

Sidi Bernoussi / Casablanca

Tel : 0522733203

Patente : 31611162 / IcE : 001932476000030

If : 40419071

M. RACHID BEN SOLTANA

FACTURE N° : F117269

Date : 04/08/2023

Prescrit par : Dia LAHBIL

No ID:

En date du : 03/08/2023

Désignation	Qté	Prix unit.	Valeur	TVA
VERRE ORGANIQUE MTC	1	600.00	600.00	20.0
VERRE ORGANIQUE MTC	1	600.00	600.00	20.0
Monture MONTURE OPTIQUE	1	1400.00	1400.00	20.0
Corrections :				
VP D. Sph: +3.00				
VP G. Sph: +3.00				
Total	3		2600.00	

Total H.T.	Total TVA	Total T.T.C.	Acompte	A PAYER
2166.67	433.33	2600.00		2600.00 Dh

Paciotti Optici
Bd Abi Dei Al Ghifar
Kataif P.O. Box 8
sidi Bernoussi Casablanca
Tel: 052 22 34 93